REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL DE DAHLIAS
PARC FLORAL DE PARIS

ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

Le concours international du dahlia a pour but de présenter les cultivars inédits ou des variétés distribuées depuis moins de 5 ans en France et de sélectionner les meilleurs d'entre eux.

Il se tient chaque année le troisième vendredi du mois de septembre. Les dahlias sont appréciés, à l'issue de la saison de présentation par un jury composé d'élus, de personnalités compétentes dans la culture du dahlia, de personnalités désignées en qualité d'agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris, de journalistes et de fleuristes.

ARTICLE 2 - MODALITES DU CONCOURS

2.1 Anonymat

Les cultivars de dahlia candidats sont présentés et jugés sous forme anonyme.

2.2 Classement des dahlias

La classification moderne des dahlias de jardin adoptée pour le concours est celle retenue par la Section Dahlia de la Société Nationale d'Horticulture de France et de la Société Française du dahlia.

TYPES

I) Dahlias à fleurs simples (S)

Centre ouvert, une rangée de ligules régulièrement espacées et dans le même plan.

• SIMPLES ORDINAIRES (So), Hauteur variable, Ø supérieur à 5 cm.

• SIMPLES MIGNONS (Sm) Nains, Ø inférieur à 5 cm.

Les variétés sont donc présentées selon les types suivants :

II) dahlias à collerette (CO)

Dahlias à fleurs simples présentant une rangée de pétaloïdes de couleur variable entourant le disque.

III) dahlias à fleurs d'anémone (AN)

Les fleurs tubulaires du disque central surdimensionnées et plus ou moins colorées forment une sorte de nid d'abeilles protubérant, entouré d'un rang de ligules plates.

IV) dahlias à fleurs de pivoine (dahlias pivoines) (PE)

Inflorescences creuses présentant deux rangs de ligules au moins. Souvent demi-nains.

V) dahlias à fleurs d'orchidée (O)

Inflorescences creuses ou pleines, ligules longues, turbinées dans le sens concave (de manière à présenter la face inférieure de la ligule).

VI) dahlias bouquets

Inflorescences pleines, de Ø inférieur à 15 cm, pouvant comporter moins de ligules que cactus et décoratifs. Forme et épaisseur très variables, mais sont souvent peu épais. Les plantes se caractérisent par une très grande ramification et donc un grand nombre d'inflorescences épanouies simultanément.

VII) dahlias à fleurs de camélia (CAM)

Inflorescences très régulières, en général moyennes, petites ou miniatures, moins épaisses que celles des décoratifs. Ligules plates, larges, droites, arrondies à leur extrémité, jamais ondulées ni récurvées vers la tige. Épaisseur maximale : _ du Ø. VIII) dahlias à fleurs de nymphéa (NY) Mêmes caractéristiques que ci-dessus mais les ligules sont plus allongées, légèrement concaves et incurvées.

IX) dahlias à fleurs sphériques (B)

Ligules particulièrement nombreuses (souvent davantage que dans le type décoratif), courtes, larges et arrondies à leur extrémité, turbinées dans le sens concave, donnant à l'inflorescence sphérique un aspect plus ou moins alvéolé. Épaisseur, optimale : au moins trois quarts du Ø.

• DAHLIAS DOUBLES ANCIENS (Bd). Peuvent montrer un centre ouvert.

• DAHLIAS BALLES (Ba). Inflorescences pleines, Ø supérieur à 5 cm.

• DAHLIAS POMPONS (LILLIPUTS) (Bp). Balles de Ø inférieur à 5 cm

X) Dahlias décoratifs (D)

Inflorescences pleines, ligules plus ou moins larges, plates, légèrement concaves, convexes ou ondulées, pas ou peu turbinées, souvent récurvées vers la tige.

Épaisseur optimale : trois quarts du Ø..

• DÉCORATIFS STRICTS (Ds). Ligules plates, légèrement concaves ou convexes, régulièrement ordonnancées, souvent larges. Extrémités arrondies ou pointues.

• DÉCORATIFS HYBRIDES (Dh). Ligules turbinées (convexes) à leur extrémité seulement (de l'ordre du quart de la longueur de la ligule) ou ondulées, bouclées, rubanées.

• DÉCORATIFS LACINIÉS (“ À FLEURS D'ŒILLET ” inclus) (Dic).

Ligules laciniées (ou fimbriées : présentant régulièrement et de façon nette une extrémité fourchue, formant deux ou trois pointes distinctes).

XI) dahlias cactus

Inflorescences pleines aux ligules pointues, turbinées dans le sens convexe (de manière à présenter la face supérieure de la ligule. Épaisseur idéale : une demie à trois quarts du Ø.

• CACTUS RAYONNANTS (DROITS) (Cd). Ligules droites, inflorescence régulière.

• CACTUS INCURVÉS (Ci). Ligules régulièrement incurvées vers le centre, inflorescence ré

• CACTUS RÉCURVÉS (parfois appelés "À FLEURS DE CHRYSANTHEME") (Cr). Ligules courbées latéralement de façon plus ou moins désordonnée, inflorescence d'aspect tournoyant.

• CACTUS DENTELLES (Clc) Ligules laciniées.

XII) dahlias semi-cactus (HYBRIDES) (SC)

Formes intermédiaires entre cactus et décoratifs. Ligules imparfaitement turbinées (convexes) sur toute leur longueur ou turbinées (convexes) sur une partie notable de celle-ci (de l'ordre de la moitié). Épaisseur idéale : trois quarts du Ø.

• SEMI-CACTUS LACINIÉS (SClc). Même chose, ligules laciniées.

XIII) dahlias divers (N)

Formes nouvelles ou trop rares pour former une classe spécifique.

2.3. Conditions de présentation
Le concours se déroule sur 1 an.
Les jeunes plants sont mis en pleine terre dès leur arrivée au Parc Floral de Paris dans le cadre du jardin du dahlia. Les variétés à tester subissent la même culture, les mêmes soins (binages, ébourgeonnages, arrosages…) qu'une culture classique.
Un pied par variété sera conservé non éboutonné.

2.4. Conditions d'envoi
Chaque variété doit être adressée sous forme de tubercule (3 tubercules) au 15 mars dernier délai ou sous forme de boutures racinées (6 pour les grands dahlias et 12 pour les nains) avant le l^{er} Juin à la Division bois de Vincennes (Rond-Point de la Pyramide – Bois de Vincennes – 75012 Paris
Tél : 01.49.57.15.15 - email : concours.dahlia@paris.fr
Les boutures doivent être saines et bien racinées.
Si, exceptionnellement, un obtenteur ne peut se conformer à cette prescription, il doit en avertir la Division bois de Vincennes avant le l^{er} mars, en indiquant le nombre de variétés qu'il enverra ultérieurement. Préalablement à tout envoi de dahlias, chaque obtenteur devra adresser un courrier précisant le contenu du colis, la date présumée de réception, les coordonnées du transitaire.

Chaque obtenteur étranger devra joindre :
. au courrier ci-dessus, un double du certificat phytosanitaire ;
. au colis du dahlia, l'original du certificat phytosanitaire ainsi qu'une facture non commerciale

2.5. Étiquetage des dahlias
Chaque variété doit porter une étiquette d'envoi indiquant les renseignements suivants :
. Le nom de la variété ou son code commercial
. Le nom du groupe auquel appartient la variété (Art. 2.2.).

2.6. Réception des dahlias.
À l'arrivée des colis, la Division bois de Vincennes attribue un numéro à chaque variété et fait parvenir celle-ci au secrétariat du Concours avec ce seul numéro, garantie de leur anonymat.
Un accusé de réception est ensuite adressé à l'obtenteur, auquel est jointe une fiche de renseignements à remplir et à retourner à la circonscription avant le jour du concours.
Pour chaque variété désignée par les lettres et les numéros de l'étiquette d'envoi, cette fiche donne les renseignements qui la caractérisent : race, parenté, description, caractères spéciaux (la couleur, la hauteur et la description de la fleur), caractère de nouveauté invoqué par l'obtenteur, etc.

La fiche sera conservée par la Division. Les renseignements qu'elle contient ne seront divulgués que le jour du concours, lors de la proclamation des résultats par le jury. Si la fiche de renseignements est incomplète, la variété présentée pourra être évincée du concours.

ARTICLE 3 Le jury

3.1. Composition du jury
Il comprend :

3.1.1. – Des élus

- le Maire Président du jury et son adjoint chargé des Espaces Verts et de l'Environnement.

3.1.2. – Des personnalités

- le président de la Société Nationale d'Horticulture de France ou son représentant ;
- le secrétaire de la Section des dahlias de la Société Nationale d'Horticulture de France ou son représentant ;
- le président de la Société française du Dahlia ou son représentant ;
- le directeur des cultures du Muséum National d'Histoire Naturelle ou son représentant ;
- le président de l'Association des Journalistes du Jardin et de l'Horticulture ou son représentant ;
- des professionnels, n'ayant pas d'intérêt commercial dans l'obtention, la culture et la diffusion du dahlia ;
- des directeurs d'espaces verts urbains français ou étrangers ou leur représentant.
- des directeurs d'associations étrangères ayant trait aux dahlias (cinq au maximum).

3.1.3. – Des journalistes.

3.1.4. – Des fleuristes

3.1.5. – La directrice des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris, le chef du service des sciences et des techniques du végétal, ainsi que des techniciens de son service désignés par elle-même.

3.2. La commission technique permanente.
Les membres de la commission technique sont désignés nominativement par la directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Mairie de Paris, parmi les membres du jury.
Elle est présidée par le chef du service des sciences et techniques du végétal, de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris, ou son représentant, et est composée au maximum de quinze membres.

Elle est chargée de veiller à la qualité et au rayonnement du concours international du dahlia et d'examiner les dahlias aux époques suivantes : vers la fin août ou la première semaine de septembre. À cet effet, des visites sur place sont organisées de façon groupée ; les membres en sont avisés par le président de la commission permanente.
En cas d'empêchement, les membres de la commission peuvent venir examiner les dahlias à une date la plus rapprochée possible de celle de la visite en groupe. En dehors des visites obligatoires, chaque membre a la faculté d'examiner les dahlias aussi souvent qu'il le souhaite, notamment en juillet et en août.

3.3 La commission est habilitée à changer de catégorie les variétés qu'elle juge mal classées dans leur type par l'obtenteur et à évincer toute plante malade susceptible de contaminer le reste des cultures.

ARTICLE 4 Notation des dahlias

4.1 Les membres de la commission technique attribuent une note par critère. Un carnet de notation individuel leur est remis à cet effet. La commission note les dahlias sur l'année.

4.2 Notation de la commission technique permanente:
La note générale de la commission permanente prend en considération les éléments techniques suivants :

5 points : Hauteur de la plante
5 points : Feuillage
10 points : Tige florale
10 points : Densité florale
10 points : Position de la fleur
15 points : Couleur de la fleur
10 points : Aspect général de la fleur
25 points : Qualité et forme de la fleur
10 points : Prime aux caractères remarquables

4.3 Notation du jury.
La note générale du jury prend en considération les éléments techniques suivants :

10 points : l'aspect général de la plante
10 points : aspect général de la fleur
10 points : prime aux caractères remarquables

Les résultats seront à la disposition des membres du jury et remis aux obtenteurs à titre indicatif le jour du concours.
La note finale sur 10 est calculée en faisant la moyenne générale de toutes les notes.

4.4 Le critérium du public.
Tous les visiteurs du parc floral de Paris peuvent participer à ce critérium. Chaque participant remplit un bulletin réponse en classant par ordre de préférence 3 des variétés concourant pour l'année en cours.
Il est attribué 3 points à chacune des variétés chaque fois qu'elle figure en première place sur le bulletin, 2 points lorsqu'elle figure en deuxième position, 1 point en troisième position.
Le total des points ainsi obtenu pour chaque variété détermine le classement.

4.5 Notations spécifiques.
Des notations spécifiques pourront être mises en place par des professionnels pour récompenser des dahlias répondant à des usages ou des critères d'utilisation particuliers.

ARTICLE 5 Récompenses

Elles sont attribuées par le président du jury le jour du concours.

5.1. Nature des récompenses
Les récompenses offertes par la Mairie de Paris comprennent :

- un premier prix du dahlia toute catégorie : matérialise le meilleur choix des professionnels pour une utilisation des dahlias dans les jardins

- un premier prix pour les dahlias nains : couronne les dahlias les plus intéressants pour les décorations florales des villes.
- un premier prix critérium du public : met en évidence les dahlias les plus appréciés par le grand public.
- un premier prix des amateurs : est l'occasion de faire connaître et de développer la recherche de nouveautés par les amateurs hybrideurs.
- un ou plusieurs certificats.

5.2. Prix spécifiques
- le prix de la presse horticole attribué par l'association des journalistes du jardin et de l'horticulture.
- le prix des fleuristes attribué par un jury composé de fleuristes
- autres prix mis en place par des professionnels.

5.3. Attribution des récompenses
Les premiers prix seront attribués à la variété ayant obtenu le plus grand nombre de points dans leur catégorie. Des certificats seront attribués à la variété, ou aux variétés, ayant particulièrement retenu l'attention de la commission permanente.

5.4. Exposition des dahlias primés
Les variétés primées seront conservées dans la collection du Parc Floral de Paris avec indication de leur classement au concours.
Les autres variétés pourront être enlevées par les soins des obtenteurs pendant le mois de novembre, sinon elles seront détruites par les services de la Division bois de Vincennes. La directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'application du présent règlement qui sera publié au bulletin municipal officiel.